



Guide pratique

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE

2025-2026



Période universitaire (septembre à mai)

Lundi, mardi et mercredi : 08 h 00 - 21 h 30
(sauf septembre et janvier : 08 h 00 - 20 h 00)

Jeudi : 08 h 00 - 20 h 00

Vendredi : 08 h 00 - 19 h 00

Samedi : 09 h 00 - 14 h 00

(sauf septembre et janvier : fermeture)

Juin / Juillet / Août*

Du lundi au jeudi : 09 h 00 - 18 h 00

Vendredi : 09 h 00 - 17 h 00

*Hors fermeture établissement

► LES + DE LA BU :

NOCTURNES

Lundis, mardis et mercredis jusqu'à 21 h 30

SAMEDIS

Ouverture les samedis matins
9 h 00 - 14 h 00

Nous contacter :

bu@ices.fr

Nous rejoindre :



@BU.ICES



► Composition du fonds

Les collections reflètent les disciplines enseignées à l'ICES :

Sciences de la vie / Sciences pour la santé

Droit / Économie

Histoire

Langues

Lettres

Mathématiques / Physique-Chimie

Science politique

La bibliothèque possède également des collections importantes en sciences religieuses, philosophie et art, plusieurs fonds spécifiques et un fonds patrimonial accessible sur demande.

À ce jour sont recensés 120 000 ouvrages français et étrangers, 500 collections de revues, des ressources électroniques (bouquets de revues, ouvrages, thèses, documents multimédia...), des thèses et des mémoires.

Les différentes collections s'enrichissent régulièrement de nouvelles acquisitions présentées à l'entrée de la bibliothèque.

Tous les documents papier et numérique sont répertoriés sur le catalogue consultable en ligne : <http://bu.ices.fr/>

► Fonds patrimonial

Depuis 2009, un fonds patrimonial a été mis en place afin de mettre en valeur les ouvrages de la bibliothèque antérieurs à 1925.

L'accès est réservé aux étudiants de Master, aux chercheurs et aux professeurs. Ce fonds, évalué à 10 000 ouvrages, a été constitué par divers dons, dépôts ou acquisitions.



► Pour toute question :

- consultation du catalogue en ligne
- recherche dans les bases de données
- recherche documentaire
- etc.

n'hésitez pas à vous adresser aux bibliothécaires.



Brigitte Bartert
Directrice de la BU



Katarzyna Pailer
Gestion des collections
& PEB



Gwendoline Cantin
Gestion des collections
& Numérique



Emilie Merlet
Gestion des collections
& Fonds patrimonial



Mathilde Désiré
Gestion des collections
& communication

- La grande majorité des ouvrages est en libre accès dans les rayonnages. Ils sont classés selon la Classification décimale universelle (CDU).

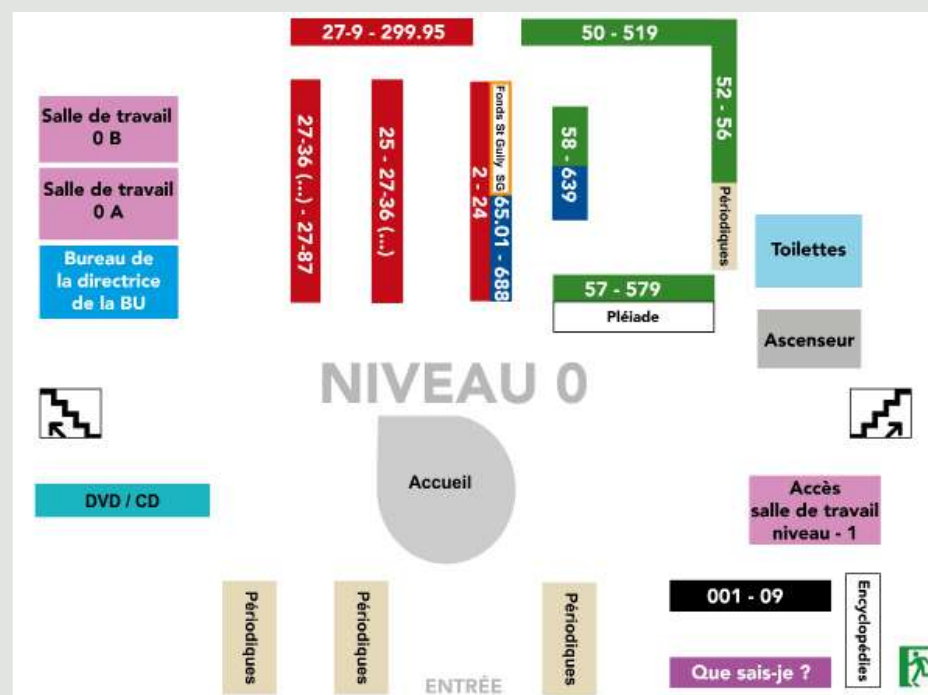
NIVEAU - 1

Les ouvrages du fonds Grand Ouest (**V**, **PL** et **BR**) et le fonds polonais (**POL**) se trouvent dans la salle de travail située au niveau -1.



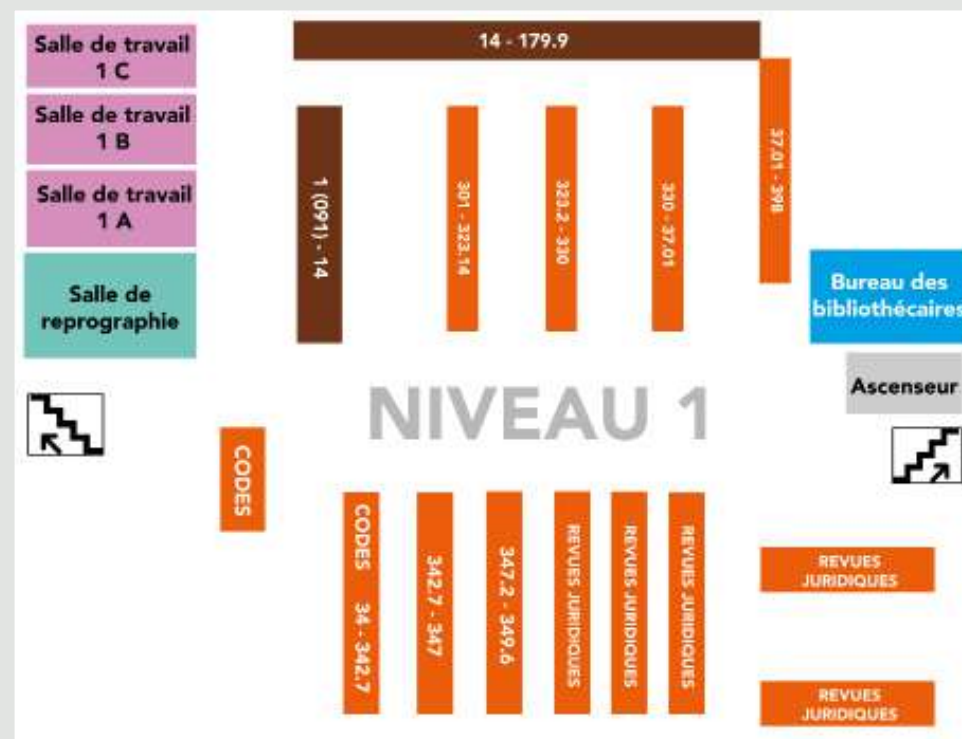
NIVEAU 0

0	Généralités	6	Sciences appliquées
2	Religions	Périodiques	Presse d'actualité et de culture générale
5	Sciences	DVD/CD	Fonds audiovisuel
Fonds	Fonds spécifiques		



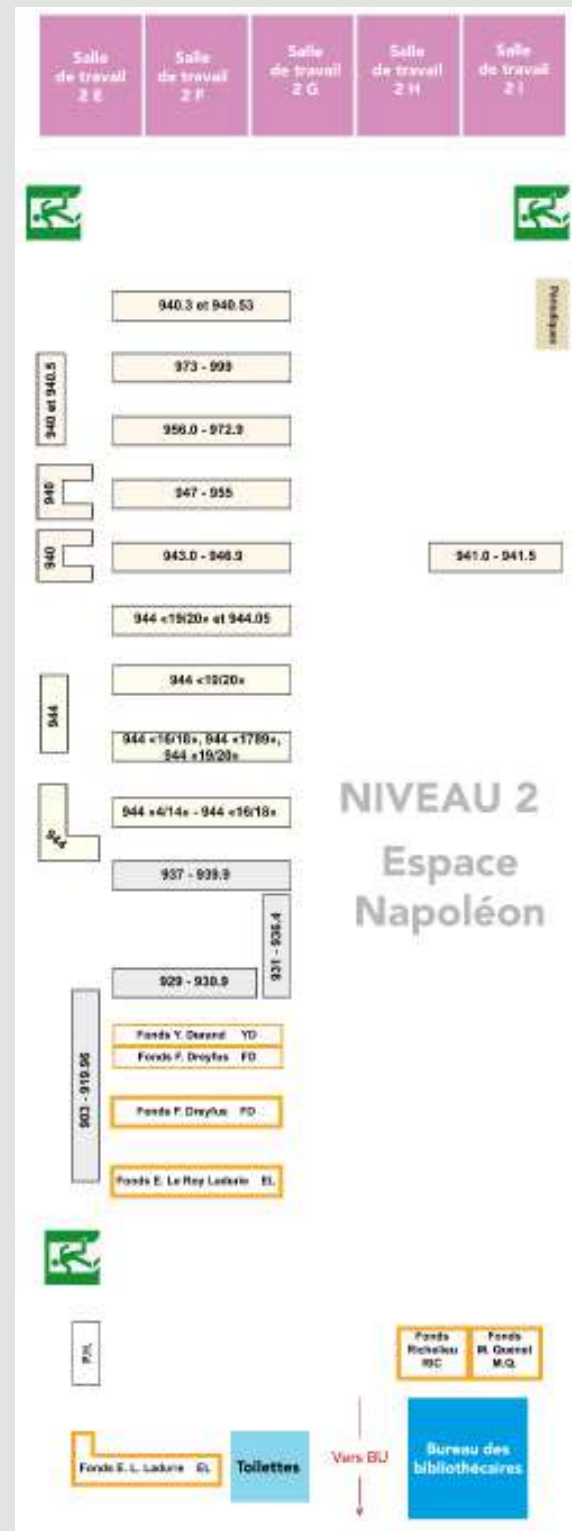
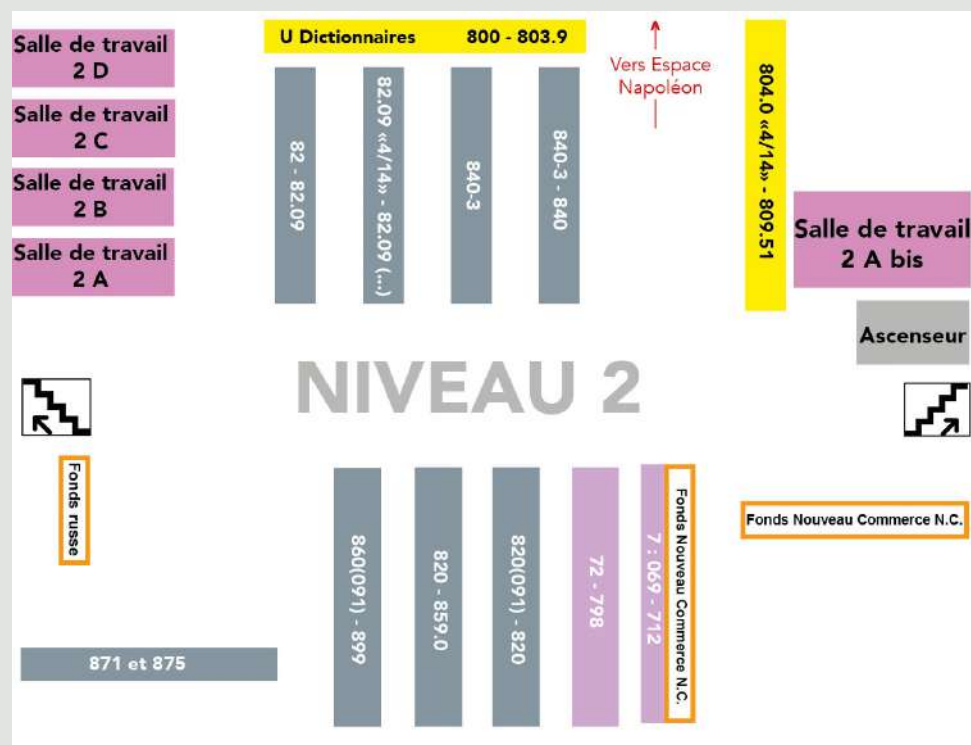
NIVEAU 1

1	Philosophie. Psychologie
3	Sociologie. Science politique. Droit. Économie



NIVEAU 2

- 7** Art
- 8** Littératures française et étrangère
- 8** Langues. Linguistique. Philologie
- U** Dictionnaires de langues
- Fonds** Fonds spécifiques
- 9** Histoire. Géographie
- P.H.** Collection « Point Histoire »



► Inscription

Le prêt est gratuit pour les étudiants et les professeurs de l'ICES.

Pour les personnes extérieures, voir les conditions d'inscription directement auprès des bibliothécaires.

Prêt sur présentation de la carte d'étudiant ou carte d'adhésion.

Il est possible d'emprunter :

- ↳ 6 livres / 3 semaines
- ↳ 4 revues / 1 semaine
- ↳ 2 DVD / 1 semaine
- ↳ 2 documents audio / 1 semaine

Le prêt peut être reconduit si le document n'est pas réservé.

Les étudiants en double licence ou en master peuvent bénéficier de conditions de prêt différentes (se renseigner à l'accueil de la BU).

► Les documents exclus du prêt :

- ↳ Les documents signalés par une pastille rouge
- ↳ Les documents antérieurs à 1925 (fonds patrimonial)
- ↳ Le dernier numéro des périodiques en cours
- ↳ Les documents signalés comme usuels (cote : U)
- ↳ Les quotidiens
- ↳ Tous les périodiques juridiques



► Consultation de périodiques

Le dernier numéro se trouve sur le présentoir et les plus récents sont dans le casier se référant à la revue.

Les anciens numéros sont archivés, sauf pour les revues juridiques dont les collections sont en accès direct au niveau 1.



► Consultation de document archivé

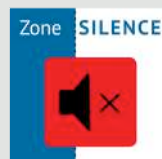
Pour avoir accès à un document archivé, il vous suffit d'en faire la demande écrite à la banque de prêt (fiches à votre disposition). Un délai d'une journée est nécessaire pour pouvoir répondre à votre demande.

Vous pouvez également nous envoyer un mail à **bu@ices.fr** avec les informations suivantes :

- **N° de revue** : nom de la revue, n°, volume, date de parution, titre de l'article
- **Livre** : titre, auteur, cote, année d'édition, éditeur

Le document sera disponible le lendemain.

► Différentes zones de la BU

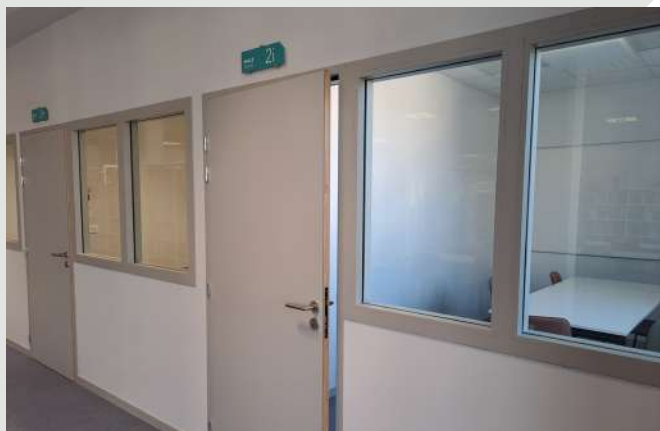


Les zones calmes sont les salles de travail situées à chaque niveau.

► Utilisation des salles de travail

Ces salles sont destinées aux travaux de groupe et il est demandé d'y travailler dans le calme.

↳ Avant de vous installer dans une salle, vous devez vous inscrire sur le planning situé sur la banque de prêt. Il est préférable de réserver la salle.



► Salles de travail et places assises

La bibliothèque dispose de :

- ↳ 15 petites salles (90 places assises)
- ↳ 1 grande salle au niveau -1 (50 places assises)
- ↳ 320 places assises (hors salles de travail)

► Wi-Fi



La bibliothèque dispose d'une couverture Wi-Fi. Le code est à demander à l'accueil de la bibliothèque.

► Copieurs

Deux copieurs sont à votre disposition dans une salle au niveau 1 de la bibliothèque ; ils fonctionnent avec votre carte étudiant.

Ces copieurs permettent de :

- ↳ photocopier (service payant)
- ↳ imprimer à partir d'une clé USB (service payant)
- ↳ numériser (service gratuit)

Pour recharger votre carte, allez sur : ices.fr > Espace Icessien > Recharge des photocopies

► Aide à la recherche documentaire

Pour apprendre à bien utiliser les collections et les outils de la bibliothèque, vous pouvez prendre un rendez-vous individuel avec une bibliothécaire.

Une sélection de sites, consultable sur le [portail documentaire](#) de la bibliothèque est également à votre disposition pour vous familiariser avec la méthodologie de la recherche.



► Prêt entre bibliothèques (PEB)

Si vous souhaitez consulter ou emprunter un document qui ne se trouve pas dans les collections de la bibliothèque, nous pouvons l'obtenir auprès d'un autre établissement, par le biais du prêt entre bibliothèques.

Les délais d'obtention varient selon le type de document : 1 livre, 1 semaine et un article sous 48 heures. La durée du prêt diffère selon le règlement de la bibliothèque prêteuse.

Démarches pour l'utilisation du PEB :

Avant de recourir à ce service, assurez-vous que le document dont vous avez besoin ne fait pas partie de nos collections.

Dans un premier temps, le demandeur fait une recherche sur le SUDOC (<http://www.sudoc.abes.fr>) pour trouver la référence souhaitée.

Ensuite, il envoie par mail, à l'adresse suivante : peb@ices.fr les références demandées :



↳ Pour les livres : le titre, l'auteur, l'année d'édition

↳ Pour un article : le titre de la revue, l'année, le volume, le titre de l'article, l'auteur de l'article

et les pages

Chaque étudiant a droit à cinq demandes de PEB gratuites par an. Au delà, l'accord écrit du directeur de formation ou du directeur de mémoire est nécessaire pour l'obtention des PEB.

**BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE
DE L'ICES**

17 bd des Belges - BP 691
85000 La Roche-sur-Yon Cedex
02 51 46 29 92